

**Vœu pour l'organisation, le 4 décembre 2010, d'un référendum d'initiative locale sur
LE DROIT DE VOTE ET D'ELIGIBILITE DES RESIDENTS ETRANGERS AUX ELECTIONS LOCALES**

Présenté par le Groupe Parti Socialiste et Châtillon Pour Tous

La question du droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers est posée depuis plus de trente ans en France. Encore récemment, le 31 mars 2010, l'Assemblée nationale a rejeté, par 313 députés de la majorité présidentielle, une proposition de loi constitutionnelle sur le « droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales des étrangers non ressortissants de l'Union européenne résidant en France ». L'Assemblée nationale n'a pas tenu compte de l'évolution de l'opinion des citoyens sur cette question quand les sondages indiquent depuis de nombreuses années, qu'ils sont favorables au droit de vote des résidents étrangers, aux élections locales.

Depuis 1992, le droit de vote est accordé aux résidents étrangers issus des Etats membres de l'Union Européenne, créant ainsi une discrimination à l'égard des étrangers non communautaires. Pourquoi maintenir ces résidents étrangers à l'écart de ce droit ?

Etrangers comme nationaux sont impliqués dans la vie de la cité : ils participent à la vie économique, sociale, culturelle et associative et contribuent déjà à la vie citoyenne en étant responsables d'associations, délégués syndicaux, représentants de parents d'élèves, électeurs pour la désignation des conseils de prud'hommes...

Reconnaître ce droit c'est renforcer la démocratie, c'est renforcer auprès de tous la conscience citoyenne et les valeurs d'égalité, de fraternité et de liberté.

La majorité des pays de l'Union européenne (17 pays) a instauré totalement ou partiellement ce droit.

En France, c'est plutôt la société civile, soutenue par des communes et des élus, qui ont mené, pendant de nombreuses années, des campagnes en faveur du droit de vote des étrangers.

Une nouvelle campagne en faveur du droit de vote des étrangers à l'initiative du collectif «Votation citoyenne», démarre en décembre prochain.

Elle consiste à inviter les maires et les conseils municipaux qui le souhaitent à organiser, autour de la journée internationale des droits de l'Homme, en décembre 2010, des référendums d'initiative locale sur la question du droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers non européens aux élections locales.

Ainsi, nous proposons que le Conseil Municipal, réuni en séance le mercredi 17 novembre 2010 :

- Se prononce en faveur du droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers aux élections locales,
- Demande au gouvernement d'inscrire à l'ordre du jour de la session parlementaire un projet de loi instaurant ce droit,
- Est favorable à participer, autour de la journée internationale des droits de l'Homme en décembre 2010, avec l'implication des organisations locales et nationales, à une consultation ouverte à l'ensemble des habitants de Châtillon âgés de plus de 18 ans,
- Mettra à disposition des salles, des urnes, ainsi que le matériel nécessaire pour l'organisation du vote
- Communiquera auprès des citoyens de la ville autour de cette manifestation, pour consulter le plus grand nombre de citoyens sur cette question.

Commentaire post Conseil Municipal : ce vœu présenté par le « Groupe Parti Socialiste et Association Châtillon Pour Tous » a été rejeté par la majorité municipale, sans examen ni débat. Nous organiserons donc nous-mêmes cette « votation citoyenne » le 4 décembre.